

<p style="text-align: center;"><b>TERMES DE REFERENCES RECRUTEMENT CONSULTANT COMMISSAIRE AUX COMPTE DANS LE CADRE DE SYCEBNL</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **1. Contexte**

Les 21 et 22 décembre 2022 s'est tenue à Niamey (Niger) la réunion de la 53eme session du Conseil des Ministres de l'OHADA qui a adopté à l'unanimité des Etats présents et votants, l'Acte uniforme relatif au Système comptable des entités à but non lucratif. Ce texte, qui vient en complément de l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF), permettra d'améliorer significativement la qualité de l'information produite au sein de l'espace OHADA. Cela signifie que les entités à but non lucratif tout comme les autres entités doivent disposer d'un système comptable qui leur est propre.

Le Système comptable des entités à but non lucratif est un système d'organisation de l'information financière ayant pour but de présenter les états financiers reflétant l'image fidèle de la situation financière, de la performance et des variations de la situation de trésorerie des entités à but non lucratif afin de répondre aux besoins de l'ensemble des utilisateurs de ces informations. Ce référentiel comptable s'applique aux entités suivantes : les associations, les ordres professionnels et entités assimilées, les projets de développement et assimilés.

Pour s'aligner aux exigences de la nouvelle réglementation, le bureau de représentation Congodorpen souhaite se faire accompagner par un commissaire aux comptes pour l'application du système comptable pour les entités à but non lucratif dans le cadre de son programme « Ensemble, Agissons ».

C'est dans cette optique que cet appel est lancé en vue du recrutement d'un consultant commissaire des comptes afin d'éditer et de certifier les états financiers en conformité avec SYCEBNL pour trois exercices comptables : 2024, 2025 et 2026.

La date limite pour soumettre les propositions est fixée à...

## **2. Présentation Congodorpen**

Depuis plus de 50 ans, l'organisation non gouvernementale CONGODORPEN travaille en RDC afin de promouvoir le développement des communautés et la réduction de la pauvreté. La RDC fait face à de grands défis en matière de santé, d'économie, d'environnement, de société et de démographie. Par conséquent, il est impossible d'atteindre un développement sans une approche intégrée qui rassemble nos trois piliers d'action : santé, éducation et agriculture.

En pratique, Congodorpen apporte son soutien et encourage les habitants des zones rurales à contribuer au développement de leur économie locale et à la construction d'un avenir durable. Notre objectif est de donner à chaque famille la possibilité de répondre à ses besoins essentiels, d'assurer aux enfants l'accès à une éducation de qualité et aux adultes à une alphabétisation de qualité, et de garantir à tous l'accès à des soins de santé de qualité.

Nous collaborons avec les organisations non gouvernementales locales et les communautés locales pour accroître les revenus des agriculteurs et faciliter l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau potable et à d'autres services essentiels. Actuellement, nos partenaires locaux (ONG congolaises) soutiennent plus de 800 organisations de la société civile congolaise dans leur engagement actif pour bâtir un avenir durable.

Nous avons une approche résolument participative que nous appelons « approche communautaire ».

### **3. Objectifs de la mission**

Cette mission vise à appuyer Congodorpen dans la mise en œuvre du nouveau référentiel, la certification et l'audit des états financiers au cours des trois prochaines années, 2024 à 2026, conformément aux réglementations du système comptable des entités à but non lucratif, en respectant les normes internationales en matière d'audit.

De manière spécifique, il s'agit de :

- Vérifier que les fonds mis à disposition par les bailleurs sont utilisés conformément aux termes et conditions des conventions de subsides ;
- Etablir le cadre nécessaire pour répondre à la mise en œuvre du nouveau référentiel applicable aux entités à but non lucratifs ;
- Créer un tableau de correspondance entre le plan comptable belge mis en place par Congodorpen et le plan comptable du nouveau référentiel SYCEBNL ;
- Aider à configurer le logiciel comptable et à mettre en œuvre une méthode d'élaboration des états financiers conforme à SYCEBNL ;
- Proposer des mesures pour améliorer l'efficacité des méthodes de gestion financière et budgétaire ;
- Vérifier les comptes et vérifier l'existence et la validité des documents justificatifs requis par le règlement de l'organisation ;
- Produire les états financiers en respectant les normes en vigueur et les réglementations concernant SYCEBNL ;
- Accompagner dans la certification des comptes dans le cadre du programme « Ensemble, Agissons » ;
- Effectuer le rapportage auprès du reviseur de l'organisation.

### **4. Résultats attendus**

À la fin de la mission, on prévoit les résultats suivants :

- Un cadre du nouveau référentiel applicable des EBNL est établi ;
- Des rapports spécifiques sur les conventions règlementées sont fournis ;
- Des propositions visant à améliorer l'efficacité des méthodes de gestion financière et budgétaire sont formulées ;
- L'analyse des comptes et la vérification de l'existence et de la validité des pièces justificatives requises par les règlements de l'organisation sont effectuées ;
- Les états financiers du programme sont paramétrés, éditables à l'aide du logiciel et certifiés conformément à la norme SYCEBNL ;
- La consolidation des états financiers de Congodorpen ;
- Les recommandations sont élaborées en se basant sur les exceptions et les faiblesses identifiées.

## **5. Qualifications du consultant**

Le commissaire aux comptes doit répondre aux critères suivants :

- Être expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre national des experts comptables (ONEC) en RDC ;
- Posséder une expérience d'au moins 5 ans ;
- Posséder une solide expérience en comptabilité, en audit financier et en certification des comptes des EBNL, et avoir effectué au moins 3 missions d'audit pour les EBNL au cours des 5 dernières années ;
- Avoir effectué au moins deux missions de commissaires aux comptes au cours des cinq dernières années au sein d'une ONG internationale ou d'une ONG financée par des fonds extérieurs ;
- Disposer des ressources humaines qualifiées et compétente capable d'appuyer l'expert-comptable dans sa mission ;
- Posséder une grande expertise en analyse, résolution de problèmes et organisation ;
- Avoir acquis de l'expérience dans le travail avec une équipe pluridisciplinaire ;
- Avoir une excellente capacité de communication écrite et orale en français.

## **6. Livrables**

En ce qui concerne les livrables attendus pour cette mission, il est prévu de fournir :

- Une note de cadrage méthodologique de la mission et un cahier des charges de mission (au début de la mission) ;
- Un rapport de mission sera rédigé en langue française. Il sera disponible en format électronique et en format papier.

## **7. Période et lieu de la mission**

La mission se déroule sur trois années : 2024, 2025 et 2026. Selon le calendrier indicatif de l'exercice 2024, elle se déroulera de la façon suivante :

Octobre à novembre 2024 :

- Élaboration des états financiers au 01 janvier 2024 pour le programme ;
- Appui au paramétrage du système comptable de Congodorpen ;
- L'examen des comptes et la vérification de l'existence et de la validité des documents justificatifs ;
- Etablissement de tableau de correspondance de plan comptable.

Janvier à mars 2025 :

- Elaboration des états financiers au 31/12/2024 pour le programme ;
- Accompagnement à la certification des comptes 2024 en RDC ;

Cette tâche sera accomplie dans le bureau local de Congodorpen. Il y aura des réunions en ligne avec l'équipe de direction à Bruxelles.

## **8. Candidatures**

Dans le cadre de cette étude, l'expert sollicité devra soumettre un dossier comprenant :

- Une lettre de candidature datée et signée ;
- Une proposition technique ;
- Une proposition financière.

### a) Offre technique

La proposition technique doit être rédigée en français, incluant les éléments mentionnés ci-dessous :

- Une attestation d'inscription à l'ordre national des experts comptables en RDC (la non-conformité ou la non-validité de ce document sont des critères éliminatoires) ;
- Les attestations fiscales originales en cours de validité (la non-conformité ou la non-validité de ce document sont des critères éliminatoires) ;
- Une copie de l'attestation de la caisse nationale de sécurité sociale en cours de validité (la non-conformité ou la non-validité de ce document sont des critères éliminatoires) ;
- Une copie légalisée de l'attestation de non-faillite ;
- Un relevé d'identité bancaire ;
- Un résumé de la compréhension des termes de références (au maximum 1 page) ;
- La méthodologie proposée (au maximum 3 pages) ;
- Le calendrier de la mission, incluant une estimation des heures de travail ;
- La présentation et les références techniques du cabinet ;
- La composition de l'équipe et les responsabilités des membres ;
- Les copies des diplômes et attestations des consultants ou personnel clé mobilisée
- Attestation des bonnes fins d'exécutions du cabinet pour les missions similaires ;
- Les curriculum vitae datés et signés par les consultants experts-comptables.

### b) Offre financière

La proposition financière sera constituée d'un devis estimatif daté et signé. Dans cette optique, elle inclura les prix détaillés fermes et non révisables en Franc Congolais ou son équivalent en Dollars américain, hors taxes et toutes taxes comprises.

Les modalités de paiement proposées par le cabinet devront également être mentionnées dans l'offre financière.

## 9. Critère d'évaluation

Les offres soumises seront évaluées par l'équipe Congodorpen pour déterminer leur conformité. L'évaluation prévue comprendra une évaluation préliminaire (conformité des dossiers), une évaluation technique (70%) et une évaluation financière (30%). Selon la méthode de cotation basée sur la qualité de l'offre technique et la proposition financière, les soumissionnaires seront choisis.

Avant l'évaluation financière, nous procéderons à une évaluation technique en utilisant les critères et les pondérations suivants :

<b>Evaluation de l'offre technique</b>	<b>70</b>
<b>I. Qualification et expérience du consultant</b>	<b>50</b>
Expériences pertinentes des missions similaires	25
Qualification et expérience des intervenants	15
Compréhension des TDR	10
<b>II. Méthodologie et calendrier prévisionnel des interventions</b>	<b>20</b>
Méthodologie proposée pour la réussite de la mission	15
Chronogramme d'exécution/ estimation des charges en homme/jour	05
<b>Evaluation de l'offre financière</b>	<b>30</b>
<b>Note globale</b>	<b>100</b>

Seules les propositions techniques qui obtiendront une note minimale de 50 sur 70 points seront soumises à l'évaluation financière. Les offres techniques qui auront obtenu une note inférieure seront rejetées et leurs propositions financières seront soit écartées sans être ouvertes.

Par conséquent, le candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée sera donc sélectionné comme consultant commissaire aux comptes pour le programme « Ensemble, Agissons ».

**c) Dépôts de l'offre**

Les consultants intéressés peuvent envoyer en version PDF au plus tard le **12-12-2024 à 16h00** ( heure de Kinshasa) leurs dossiers par courrier électronique à l'adresse e-mail [congodorpen@congodorpen.org](mailto:congodorpen@congodorpen.org) En objet « **recrutement consultant commissaire aux comptes-Congodorpen** ».